

# ARES - Appel à projets en développement durable

## Objectifs

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) lance sa 5e édition de l'appel à projets de **développement durable** ouvert aux établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet appel vise à promouvoir le développement durable au sein des institutions d'enseignement supérieur. **Les projets déposés devront rassembler, autour d'actions de promotion du développement durable, l'ensemble de la communauté**, c'est-à-dire le corps professoral, les collaborateurs administratifs, ainsi que les étudiants. Les porteurs de projet sont encouragés à monter des projets collaboratifs sur des dynamiques transversales au sein de leur établissement, en impliquant l'ensemble de leur communauté ou entre établissements différents.

## Conditions d'éligibilité

Cet appel est destiné à tous les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les projets envisagés peuvent relever de la sensibilisation, de l'information, de l'action ou de la mise en réseau.

Les activités concernées par cet appel à projets ciblent l'ensemble de la communauté éducative, à savoir les étudiant.es, le corps professoral, le personnel administratif et le personnel ouvrier des établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

## Budget

Min. 5000 euros et max. 10 000 par projet porté par un seul établissement ; max. 20 000 par projet par porté par un consortium de plusieurs établissements.

Pour plus d'informations : <https://www.ares-ac.be/fr/developpement-durable/793-appel-a-projets-2021-4e-edition-de-l-appel-a-projets-de-developpement-durable-ouvert-aux-etablissements-d-enseignement-superieur-de-la-federation-wallonie-bruxelles-2>

## Bailleur de fonds

- **ARES**

## Critères de sélection

Les critères de sélection des dossiers sont :

- Pertinence et adéquation de l'action proposée au regard des objectifs de l'appel ;
- Qualité et caractère mobilisateur du projet ;
- Méthodologie proposée et modalités de mise en œuvre ;
- Durabilité du projet ;
- Budget et efficacité budgétaire.

Soumission : 08 novembre 2021

Durée : Les projets pourront débuter à partir de janvier 2022 et devront se clôturer au plus tard pour fin décembre 2022.

Porteur(s) :

## Mots-clés

## Contacts SynHERA

- Anh Thy NGUYEN (nguyen.at@synhera.be)